

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010**

**Le 31 mai deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.**

**Etaient présents :**

**Présents :** BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET, SCOLARI ;  
Messieurs BERENGER, BOIZARD, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD

Secrétaire de séance : Monsieur SCHNEIDER Vincent.

47/2010

<b>ELABORATION DU PLU choix du candidat</b>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des marchés publics et notamment les articles 26 et 28 relatifs aux procédures adaptées,  
Vu le projet de la commune d'élaborer un plan local d'urbanisme compréhensible pour tous, applicable et juridiquement fondé.  
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 11 mai 2010,

Vu qu'après ouverture des plis et examen des offres et avis du jury, la proposition de :  
l'agence Karine RUELLAND – 44 Cours Gambetta- 69007 LYON,  
est l'offre la plus avantageuse suivant les critères de jugement des offres pondérés pour un montant du marché de :  
Tranche ferme : 49 500 Euros HT soit 59 202 Euros TTC  
Tranche conditionnelle : 17 120 Euros HT soit 20 475,52 Euros TTC  
Soit un montant Total de 66 620 Euros HT soit 79 677,52 Euros TTC

Le Conseil municipal, après avoir délibéré autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme pour un montant de Tranche ferme : 49 500 Euros HT soit 59 202 Euros TTC  
Tranche conditionnelle : 17 120 Euros HT soit 20 475,52 Euros TTC  
avec l'agence Karine RUELLAND – 44 Cours Gambetta- 69007 LYON

Dit que l'opération sera imputée sur la ligne budgétaire 202 du budget 2010.

48/2010

<b>VIREMENT DE CREDIT N°02/2010</b>
---

Monsieur Jean-François Gaujour, rapporteur, présente le devis du 04 mai dernier, pour le raccordement électrique définitif des surfaces commerciales qui s'élève à 1 050 Euros  
et la proposition commerciale de France Télécom pour la fourniture et la pose d'un standard téléphonique à la mairie, il signale qu'il est plus intéressant pour la commune d'acheter le matériel plutôt que de le louer comme il était prévu initialement. Cette proposition s'élève à 5 550 Euros  
Il explique que le budget primitif du budget principal 2010 a fait l'objet d'un vote en conseil municipal du 09 avril dernier, qu'il convient d'inscrire ces sommes nécessaires respectivement à l'article 2183-103 et à l'article 2314-111 et de diminuer les dépenses imprévues article 022 de la somme de 6 600 euros.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil municipal donne son accord par 19 voix pour.

Clôture de la séance à 20 H 45.  
Prochain conseil municipal le 07 juin 2010.